

Procès-verbal du conseil d'école de l'école François de Tessan

10 mars 2022

Présents :

Mairie : Madame Juracek, Monsieur Giardina

Enseignants : M^{me} Pichou, Mme Délos, Mme Pourret, Mme Laporte, Mme Guyader, Mme Kronenberg, M. Ori, M. Fortin, Mme Brissiaud, Mme Malézieux, Mme Sauvion

M. Moulliac, Inspecteur de l'Education Nationale est excusé

Parents Présents : Mmes Rousseau, Kouame, Leyris, Moindrot et M. Segers

Parents excusés : Mesdames Gobert, Guillet, Burnel, Pereira, Vléric, M. Leyris, M. Guillet

Enseignante excusée : Mme Boucher

1. Approbation du procès verbal

Le procès-verbal du 22 octobre 2022 à 18h30 est approuvé.

2. Points sur les effectifs

Actuellement, Nous avons 251 élèves.

Nous attendons en :

CP 56 (52) CE1 52 (54) CE2 54 (50) CM1 50 (52) CM2 52 (43) soit un total de 264 élèves

La moyenne serait de 264 élèves par classe. La situation risque d'être tendue l'année prochaine si des arrivées nombreuses s'annonçaient. La mairie et les services de l'Éducation nationale suivent de près cette évolution pour réagir au plus près des effectifs.

Une projection sur plusieurs années est en train d'être établie.

3. Aménagement du protocole sanitaire

En cas de contact avec une personne malade du covid 19, seul un test (autotest ou antigénique) sera réalisé 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.

En cas de contact avec une personne malade du covid 19, seul un test (autotest ou antigénique) sera réalisé 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé (sans isolement entre J0 et J2) ou au moment de l'information de la survenue du cas si elle intervient plus de 2 jours après le dernier contact.

Une attestation sur l'honneur n'est pas demandée.

Les représentants se verront remettre un test sur présentation du courrier de l'éducation nationale.

Si un élève de la classe accueilli après un premier autotest négatif, nous ne redémarrons pas de cycle de test de dépistage sauf déclaration 7 jours après le premier cas.

Pour résumer

A compter du 28 février 2022, le schéma de fonctionnement du dispositif est le suivant :

- J0 : information de la survenue d'un cas confirmé ;
- J2 : réalisation du test (autotest ou test antigénique) ;
- A compter de J7 : si un nouveau cas positif apparaît le cycle de dépistage doit être mis en œuvre.

Certains élèves ont été longuement absents suite aux restrictions. Nous rappelons qu'un justificatif écrit est à transmettre à l'école pour éviter des remontées académiques.

Nous tenons à remercier les familles qui ont fait d'énormes efforts pour le respect du protocole ainsi que les équipes municipales avec lesquelles nous avons collaboré quotidiennement. Nous espérons que le plus dur est derrière nous.

A compter du 14 mars, le masque ne sera plus exigé en intérieur, ni pour les enfants, ni pour le personnel. Toutefois, les enfants désirant le porter, le pourront.

Ces changements de protocole peuvent encore être modifiés en fonction de la situation sanitaire.

4. Absence des enseignants : gestion

La gestion des remplacements des enseignants est organisée par les services départementaux de l'Éducation nationale. Jusqu'alors, nous n'avions pas le droit de répartir les élèves.

A ce jour, nous sommes en niveau 2 du protocole et pouvons répartir les élèves en ayant des procédures de contact tracing.

Chaque élève est associé à sa classe d'affectation et à une deuxième classe de remplacement. En cas d'absence d'un enseignant, ils seront donc de nouveau accueillis dans les classes.

Pour information, il n'est pas dans les attributions de la mairie d'assurer un service minimum d'accueil lors de l'absence d'un enseignant sauf en cas de mouvement de grève d'ampleur.

5. Sécurité dans l'école

▪ Un nouvel exercice incendie va être proposé d'ici peu de temps. Des ajustements sont à mettre en place avec la mise en service de l'ALSH. En effet, les deux bâtiments sont reliés en termes de sécurité.

L'utilisation de l'ALSH depuis un mois a mis à jour quelques questionnements auxquels nous réfléchissons en lien avec les services municipaux.

- Le passage aux toilettes durant le temps scolaire pose deux problèmes :
 - Sécurité dans les toilettes qui est un lieu de jeu pour les enfants
 - Continuité pédagogique au sein de la classe.

Des temps de passage sont organisés systématiquement lors des récréations et les élèves ayant des problèmes de santé sont autorisés à se rendre aux toilettes sans restriction.

Les parents d'élèves invitent l'ensemble des parents de l'école à se rapprocher de l'enseignant de leur enfant en cas de questions ou difficultés.

6. Utilisation de l'ALSH

La salle plurivalente Bernard Roux est à disposition de l'école sur le temps scolaire.

Elle est donc utilisée tous les matins par l'ensemble des classes de cycle 2 (4 classes du CP au CE1) et les mardis, jeudis et vendredis après-midi par l'intervenant musique.

Elle pourra aussi être utilisée pour des manifestations de plus grande ampleur.

7. Cantine, étude et périscolaire

Les effectifs sont très chargés à la cantine comme à l'étude.

Pour exemple, le 7 mars 2022 :

- Cantine 190 élèves sur 251 étaient à la cantine

De tels effectifs ne permettent pas aux enfants de déjeuner dans le calme. Ils doivent faire des efforts sur tout le temps scolaire et ont besoin de se relâcher lors de la pause méridienne.

- 14 CP 19 CE1 18 CE2 14 CM1 et 6 CM2 assistaient à l'étude.

De la même façon, les enfants ne peuvent être suivis individuellement lors de l'étude. Aussi, il est essentiel que les parents vérifient l'efficacité du travail effectué.

La période covid a été complexe à gérer pour la commune. Il y a eu jusqu'à 14 agents absents par jour (sur 50). Nous revenons désormais à la normale.

Pour compléter l'effectif actuel, La commune recrute :

- Une nouvelle animatrice à compter du 14 mars
- Une nouvelle animatrice à compter du 1^{er} avril
- 2 agents d'entretien
- 3 autres postes en cours de recrutement.

Elle met en place des formations (premier secours, harcèlement) et insiste sur la capacité à relayer les informations, sur la professionnalisation des agents.

L'ensemble permettra de réfléchir plus efficacement aux difficultés de comportement de certains élèves.

8. Projet de l'école

Les évaluations nationales CP se déroulent à partir du 14 mars et contribueront à redéfinir le nouveau projet d'école. Le protocole sanitaire lourd ne nous a pas permis de le rédiger sur le mois de janvier. Nous espérons pouvoir vous le présenter lors du 3^{ème} conseil d'école.

Dans le domaine des activités pédagogiques proposées aux élèves, nous envisageons :

- 17 mars Sortie Poullain pour les CE1 et CE2A
- 17 mars sortie Serres de Moras pour les CP
- 18 mars intervention cycle de l'eau domestique en CM1
- 21 Mars concours de Une (en rapport avec les dépêches nationales) en CE2 B
- 15 avril parc du Pâtis journée en CM1
- Classe d'eau pour les CP du 13 au 20 mai (Intervenants, randonnées, productions plastiques 700 euros par classe). Son financement est totalement pris en charge par l'agence de l'eau, l'école et la mairie.
- 8 mai pour les CM1 et CM2
- 10 mai Photo de classe
- 14 mai CROSS des écoles « Je cours pour Marion »
- 20 mai Intervention harcèlement Nora Fraisse (Proposé par la commune). Les services municipaux souhaitent proposer une projection autour de ce thème en septembre.
- Une sortie « patrimoine » sera organisée pour les CE2 (la date sera définie ultérieurement)
- Une sortie au musée Louis Braille sera organisée en fin d'année pour les CE1 (la date sera définie ultérieurement)
- 2 juin le grand Voyeux CP
- 10 juin : spectacle de fin d'année (il y aura deux représentations)
- 1^{er} juillet : cérémonie pour le passage en 6^{ème} des CM2 : boum avec un DJ de 20 h à 23h encadré par les équipes municipales

Nous pourrions ajouter une sortie au golf de Boutigny pour les CP, CE1, CE2 et CM1.

9. Informatique

Les socles de rangement des ordinateurs de Mmes Pichou, Brissiaud sont endommagés. La commune a pris connaissance directement du dysfonctionnement et réfléchit à la solution la plus adaptée.

Entretien du matériel :

Des personnels communaux et un prestataire sont venus faire un diagnostic des problèmes rencontrés. Nous attendons le bilan de cette visite. Une réflexion d'investissement à long terme est en cours.

La connexion internet est insuffisante pour l'utilisation de l'équipe enseignante.

La mairie peine à avoir un interlocuteur fixe chez le prestataire. La communication est donc complexe à établir. Là aussi, la commune cherche des solutions pérennes.

10. Travaux

- Est-il possible d'avoir un local à vélo sécurisé pour enfants et adultes ?

Réponse de la mairie Un projet et une demande de subvention ont été demandés pour mettre en place un local à vélo sécurisé.

- Clés et fermeture des bâtiments

Nous avons un conflit entre les protocoles incendie et PPMS. Donc des solutions sont à l'étude avec un dialogue permanent entre mairie et école.

Il en est de même pour l'aménagement des locaux de rangement.

- L'équipe enseignante aimerait avoir un retour sur les demandes de travaux effectués.

Réponse de la mairie : Essai d'un cahier posé dans l'école et renseigné après intervention. Les services communaux souhaitent s'équiper d'un logiciel permettant à tous d'avoir accès l'information.

Remerciement pour l'utilisation de l'alsh et parking qui permet de faciliter la vie des équipes et ouvre des perspectives pour les enseignements

Une réflexion doit s'engager sur le recyclage du papier. Pour cela, les agents ont besoin de bacs de tri spécifiques afin que les élèves puissent reprendre le tri de leurs déchets, comme ils le faisaient dans l'ancienne école Tessan.

Pour nettoyer la cour et les toilettes, une demande a été faite pour obtenir des pinces à déchets télescopiques.

Le tri des déchets alimentaires est également évoqué avec la récupération du composteur dans l'ancienne école.

La mise en place de ce projet se fera par le biais des délégués et sera poursuivie l'an prochain.

12. Date et horaires des prochains évènements

- date des prochains conseils d'école : 21 juin 2022

Clôture à 19h45